



Commission des solidarités

4512 - Insertion sociale

Insertion et lutte contre l'exclusion

Rapport n° CP/2011/845

Service gestionnaire :

Service pour l'accès à l'autonomie sociale

Résumé :

Le présent rapport vise à proposer l'attribution de subventions de fonctionnement à des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion

J'ai l'honneur de vous soumettre diverses demandes de subventions de fonctionnement en faveur des associations figurant dans le tableau joint en annexe :

- **L'Entraide Protestante de Strasbourg** est une association de secours aux populations défavorisées. Son activité consiste essentiellement dans l'attribution d'aides à des personnes et à des associations à but non lucratif.
L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 500 €.
Il est proposé de reconduire la subvention de 500 €.
- **Le PASS contre le SURENDETTEMENT** : Prévenir, Appuyer, Suivre et Soutenir les familles contre le surendettement. L'UDAF fédère des associations familiales soucieuses d'accompagner des familles confrontées à des difficultés financières. Le PASS, créé en 2010, s'appuie sur une équipe de bénévoles formés dans le cadre du dispositif et une professionnelle déléguée de l'UDAF.
L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 10 000 €.
Il est proposé une subvention de 7 000 €.
- **La CIMADE (Comité Inter Mouvement Auprès Des Evacués)** est une association qui accueille, conseille et accompagne les étrangers en situation précaire, les aide à se diriger dans le système législatif français et à accéder à leurs droits.
L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 4 000 €.
Il est proposé de reconduire la subvention de 3 000 €.
- **PLURIELLES** s'est donnée pour mission de valoriser le rôle et les compétences des femmes et mères, notamment immigrées du quartier Gare de Strasbourg. Elle les accompagne pour une meilleure compréhension des institutions socio-éducatives en vue de la réussite scolaire de leurs enfants.
L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 6 000 €.
Il est proposé de reconduire la subvention de 1 000 €.
- **La CROIX ROUGE de SELESTAT** exerce les activités suivantes : secourisme, formation au secourisme, transport des personnes âgées, vestiaire (recyclage de vêtements) et enfin le versement de secours financiers aux personnes en précarité.
L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 3 000 €.
Il est proposé de reconduire la subvention de 2 500 €.

- **Le C.I.D.F.F : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles** a pour objectif l'information au public, plus spécifiquement féminin, dans les domaines juridique, professionnel, conjugal et familial.
L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 40 500 €. Une avance de 20 250 € a été effectuée en juin 2011.
Il est proposé d'accorder un solde de subvention de 20 250 €.
- **ATD QUART MONDE** a pour objet la lutte contre l'exclusion sociale et culturelle, la représentation des exclus et la défense de leurs droits, la promotion et l'intégration des personnes les plus démunies.
L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 7 000 €.
Il est proposé de reconduire la subvention de 5 300 €.
- **SOS FEMMES SOLIDARITE** lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes et pour une prise de conscience accrue de la gravité du phénomène afin d'améliorer les réponses apportées par la société et la justice.
L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 3 500 €.
Il est proposé de reconduire la subvention de 2 600 €.
- **L'ARSEA : Association Régionale Spécialisée d'action sociale, d'Education et d'Animation.** La demande porte sur le renouvellement d'une action portée auparavant par ADOMA qui vise l'accès aux soins et aux droits liés à la santé pour les résidents d'ADOMA de 18 à 55 ans.
L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 17 500 €.
Il est proposé de reconduire la subvention de 10 000 €.
- **SOS AIDE aux HABITANTS** a pour objet d'agir en proximité sur le canton de Saverne, pour construire la cohésion sociale par toutes formes de propositions et d'actions telles l'aide aux victimes, la médiation, l'accès au droit, la formation et l'action sur le cadre de vie. La demande de subvention concerne la permanence d'aide aux victimes de Saverne dont la fréquentation connaît une très forte augmentation avec le projet d'étendre les permanences sur le canton de Sarre-Union en 2011.
L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 4 000€.
Il est proposé de valoriser la subvention de 1 000 € en 2010 à 1 500 €.
- **LE MOUVEMENT DU NID** aide les personnes prostituées, les familles et les clients à sortir du système prostitutionnel. Elle assure un accueil, une écoute, un soutien psychologique et un accompagnement vers la réinsertion.
L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 10 000 €.
Il est proposé de reconduire la subvention de 10 000 €.
- **LA CROIX-ROUGE FRANCAISE** agit à la croisée du secourisme, de la solidarité et de la santé, elle intervient en France comme à l'international.
L'association sollicite à ce titre une subvention pour le fonctionnement de la délégation d'un montant de 10 000 € et pour la base logistique départementale de Mundolsheim de 9 500 €.
Il est proposé de reconduire les subventions de 6 000 € et 5 800 €.
- **L'AFIL : Accueil-Familles-Insertion-Liaison** assure l'accueil des familles des personnes détenues au centre de détention d'Oermingen et l'accompagnement en afin de faciliter la réinsertion. La demande de subvention concerne l'organisation d'une fête de Noël au centre de détention.
L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 1 000 €.
Un avis défavorable est proposé.

Ces propositions ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission des Solidarités lors de sa réunion du 10 octobre 2011.

Le montant total des aides attribuées s'élève à 75 450 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15232	65-6574-58	179 000,00 €	142 950,00 €	75 450,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 75 450 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés.

Elle approuve par ailleurs l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens conclue pour l'année 2011 entre le Département et le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), avenant ayant pour objet de modifier l'article 3 de la convention, et autorise son président à signer cet avenant.

Strasbourg, le 24/10/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL